

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

Séance ordinaire du 30 juin 2025

élus :

.....23.....

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Conseillers en  
fonction :

.....23.....

Conseillers  
présents :

.....14.....

+ 7 procurations de vote

**Point 4 : Voyage scolaire – Subvention - Versement**

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2022 et du 12 octobre 2022, et du 9 décembre 2024,

VU le courrier de demande de participation en date du 16 mai 2025 de la part de Mme HAUER Cathy en tant que Directrice de l'École Maternelle de LAMPERTHEIM à la « classe-découverte sur le thème musical » qui s'est tenue à la Hoube (en Moselle) du 28/04/25 au 30/04/25 pour 20 élèves,  
VU la demande de subvention au séjour scolaire en date du 6 mars 2025 de la part de l'Institut la Providence pour un séjour au Futuroscope de Poitiers et à Lezay pour 4 élèves de 5<sup>e</sup> domiciliés à Lampertheim,

VU la demande de subvention au séjour scolaire en date du 9 avril 2025 de la part de l'Institut la Providence pour un séjour au Lac Léman pour 3 élèves de 5<sup>e</sup> domiciliés à Lampertheim,

VU l'avis favorable des commissions réunies – Commission Cadre de vie – Economie – Enfance et Jeunesse – du 23 juin 2025,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 300 € à la Coopérative scolaire OOCCE 67 CS 553 pour 20 élèves pour leur séjour à la Hoube de 3 jours : 20 élèves x 3 jours x 5 € = 300 €.

DECIDE de verser une subvention pour 4 élèves de 5e domiciliés à Lampertheim qui ont participé à un séjour au Futuroscope de Potiers et à Lezay du 30 mars au 4 avril 2025 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 4 élèves x 6 jours x 5 € = 120 €.

DECIDE de verser une subvention pour 3 élèves de 5e domiciliés à Lampertheim qui ont participé à un séjour au Lac Léman du 19 au 23 mai 2025 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 3 élèves x 5 jours x 5 € = 75 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, le 30 juin 2025

Nathalie TROG

Secrétaire de séance



Murielle FABRE

Maire de Lampertheim